

PÔLE STRATEGIE ET TECHNOLOGIES DE DEFENSE

PARIS, LE 18 DECEMBRE 2024

Appel à projets (AAP) 2025 thèses AID CIFRE-Défense

Edition V1 du 18/12/2024

L'édition en vigueur de ce document est celle accessible sur le site de l'AID.

S'assurer de la validité de toute copie avant usage.

Version	Date	Modification
V1	18/12/2024	Edition initiale

SOMMAIRE

- 1- EN BREF
- 2- THEMATIQUES PRIORITAIRES ET RESPONSABLES AID
- 3- L'AID ET L'ANRT, ACTEURS DE LA MISE EN SUVRE DU DISPOSITIF CIFRE-DEFENSE
- 4- CONDITIONS D'ACCES POUR LES FUTURS DOCTORANTS A UNE SUBVENTION DE THESE AID CIFRE- DEFENSE
- 5- MONTANT DE LA SUBVENTION ET SALAIRE DU DOCTORANT
- 6- DUREE D'UNE SUBVENTION CIFRE-DEFENSE
- 7- ORGANISATION ET DATES DE L'AAP
 - 7.1- Récapitulatif du processus de sélection et dates
 - 7.2- Commission de sélection
- 8- RESULTAT DE LA COMMISION
- 9- RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

ANNEXE : PIECES COMPOSANT LES DOSSIERS DE CANDIDATURE

1- EN BREF

L'Agence de l'innovation de défense (AID) organise trois appels à projets (AAP) par an ayant pour objet l'attribution de subventions de thèse :

- l'AAP thèses AID classiques ;
- l'AAP thèses AID CIFRE-Défense ;
- l'AAP thèses AID IDEES.

Il est rappelé que l'AID ne propose pas de sujets de thèse. Elle attribue des subventions de thèse en organisant les AAP précités.

La présente note a pour objet de définir les conditions de déroulement de **l'AAP thèses AID CIFRE-Défense¹ pour l'année 2025**. La participation à cet appel à projets vaut acceptation de ses règles par les participants (laboratoire, encadrement, doctorant et employeur du doctorant).

Le dispositif CIFRE-Défense revient à subventionner des entreprises qui embauchent des doctorants travaillant sur des sujets d'intérêt défense en collaboration directe avec des équipes de recherche extérieures à leur structure.

En quelques mots, postuler à une subvention de thèse AID CIFRE-Défense nécessite :

- un **sujet** en adéquation avec les **thématiques prioritaires** visibles sur le site de l'AID (cf. § 2) ;
- un **laboratoire** de recherche académique reconnu, implanté en France dans un organisme public d'enseignement ou de recherche ou une fondation de recherche, et un **encadrement HDR** ;
- une **entreprise** de droit français qui embauche le futur doctorant avec un contrat de travail de 3 ans ;
- un **candidat doctorant** ressortissant des pays de l'UE, du Royaume-Uni ou de la Suisse, titulaire d'un diplôme de master ou d'un équivalent, ou d'un diplôme d'ingénieur. La transmission des informations sur le candidat est facultative, mais recommandée, pour la phase de sélection. Les informations sur le candidat seront nécessaires en cas d'acceptation du dossier.

Les candidatures sont principalement à l'initiative de l'entreprise ou du laboratoire qui souhaite s'engager dans une thèse AID CIFRE-Défense. Le choix du doctorant est à l'initiative de ceux-ci.

Le présent AAP s'adresse à des projets de recherche entrant dans les **thématiques prioritaires** décrites au § 2.

¹ Des notes distinctes définissent les conditions de déroulement de l'**AAP thèses AID classiques** et de l'**AAP thèses AID IDEES**

20/12/2024	Lancement de l'AAP CIFRE-Défense sur le site de l'AID
16/03/2025 minuit	Date limite de dépôt des dossiers
19/06/2025	Annonces des résultats aux porteurs de projets
29/06/2025	Date limite de dépôt des informations sur le doctorant pour les projets retenus
01/10/2025	Date au plus tôt de début des thèses AID CIFRE-Défense

Accès au site de l'AID : <https://www.defense.gouv.fr/aid/appels-a-projets/theses>

Dépôt des dossiers par mail à l'adresse : agence-innovation-defense-fpr.contact.fct@intradef.gouv.fr

2- THEMATIQUES PRIORITAIRES ET RESPONSABLES AID

Les porteurs de projet sont invités à échanger avec les responsables de l'Agence de l'Innovation de défense (AID) désignés ci-dessous sur les sujets de recherche, afin de demander un numéro de dossier sur la base d'une description du sujet de 2 à 3 pages, autorisant le dépôt d'un dossier. Dans le cadre des CIFRE-défense, le porteur de projet ne peut être qu'une entreprise.

Les **thématiques prioritaires** sont décrites dans les fiches mises à disposition sur le site de l'AID, téléchargeable sur la page de l'AAP CIFRE-Défense.

Thématique		Responsable AID	
BIO	Biologie, santé, NRBC	Didier HILAIRE	didier.hilaire@intradef.gouv.fr
FS	Fluides, structures	Franck HERVY	franck.hervy@intradef.gouv.fr
H&S	Homme & systèmes	Emmanuel GARDINETTI	emmanuel.gardinetti@intradef.gouv.fr
I2	Ingénierie de l'information	Christophe GUILMART	christophe.guilmart@intradef.gouv.fr
IA	Intelligence artificielle	Loïc CUDENNEC	loic.cudennec@intradef.gouv.fr
ROB	Robotique	Jean-Daniel MASSON	jean-daniel.masson@intradef.gouv.fr
Cyber	Cybersécurité	Chantal CAUDRON de COQUEREAUMONT	chantal.caudron-de-coquereaumont@intradef.gouv.fr
GMG	Génie maritime & géosciences	Anne BUCHON	Anne.buchon@intradef.gouv.fr
ME	Matériaux énergétiques	Peggy LAMY	peggy.lamy@intradef.gouv.fr
NRJ	Energie	Linda OUKACINE	linda.oukacine@intradef.gouv.fr
MAT	Matériaux	Marie-Christine SAINTE CATHERINE	marie-christine.sainte-catherine@intradef.gouv.fr
NANO	Nanotechnologies, capteurs et composants	Rachid JAOUI	rachid.jaoui@intradef.gouv.fr
OAR	Ondes acoustiques et radioélectriques	Philippe POULIGUEN	philippe.pouliguen@intradef.gouv.fr
PHOTON	Photonique	Sylvie PAOLACCI-RIERA	sylvie.paolacci-riera@intradef.gouv.fr
SHS	Sciences humaines & sociales	Guillaume CHILLET	guillaume.chillet@intradef.gouv.fr

3- L'AID ET L'ANRT, ACTEURS DE LA MISE EN SUVRE DU DISPOSITIF CIFRE-DEFENSE

L'AID **finance** le dispositif CIFRE-Défense et **organise** son appel à projets.

Le dispositif CIFRE-Défense est mis en Œuvre avec la collaboration de l'**ANRT**, partenaire de l'AID.

L'AID :

- **pré-sélectionne les sujets** (attribution de numéros de dossiers);
- **reçoit les dossiers de candidature** (cf. annexe);
- **sélectionne les dossiers** qui bénéficieront des subventions de thèse AID CIFRE-Défense (cf. § 7.2).

L'ANRT :

- met en place les **conventions CIFRE avec les entreprises**;
- assure le **suivi administratif** de ces **conventions**.

	AID	ANRT
Financement CIFRE-Défense	La subvention versée par l'AID complète le cofinancement apporté par les entreprises	-
Organisation générale	AID Pilote : le dépôt des dossiers de candidature CIFRE-Défense est réalisé sur le site de l'AID	ANRT Partenaire : présence d'informations sur les CIFRE-Défense sur le site ANRT http://www.anrt.asso.fr/
Pré-sélection des sujets	Attribution des numéros de dossier autorisant le dépôt des dossiers de candidature sur le site de l'AID	-
Sélection des dossiers	Commission de sélection AID	-
Contractualisation des subventions CIFRE-D	L'AID assure la mise en place de la convention annuelle de versement des subventions entre l'AID et l'ANRT	L'ANRT organise le recueil d'informations complémentaires auprès des entreprises retenues (dépôt sur le site de l' ANRT) L'ANRT assure la mise en place des conventions CIFRE entre l' ANRT et les entreprises
Suivi scientifique	Le suivi scientifique de la thèse AID CIFRE-Défense est assuré par un Tuteur AID	-
Suivi administratif, paiements	-	Le suivi administratif des conventions CIFRE est assuré par le service CIFRE de l'ANRT

4- CONDITIONS D'ACCES POUR LES FUTURS DOCTORANTS A UNE SUBVENTION DE THESE AID CIFRE-DEFENSE

Le ou la candidat(e) peut être un(e) étudiant(e) ou un salarié(e) satisfaisant aux conditions suivantes :

- être ressortissant(e) d'un des pays de l'UE, du Royaume-Uni ou de la Suisse ;
- être titulaire d'un diplôme conférant le grade de master indispensable à une inscription en école doctorale ;
- ne doit pas s'être engagé(e) dans des études doctorales depuis plus d'un an, à la date d'effet de la subvention CIFRE-Défense ;
- il s'agit pour le ou la candidat(e) d'une première expérience professionnelle de recherche ;
- il ou elle ne peut pas être salarié(e) depuis plus de 14 mois à compter de la date d'effet de la CIFRE-Défense.

5- MONTANT DE LA SUBVENTION ET SALAIRE DU DOCTORANT

Le montant de la subvention versée par l'AID pour une thèse CIFRE-Défense est de 42 000 € pour 3 ans.

Ce montant constitue une aide apportée à l'entreprise.

Le financement AID est destiné à couvrir partiellement le **salaire du doctorant**. Il ne couvre pas les frais de mission, ni les frais de formation, ni les frais d'environnement du doctorant. Ces frais sont à la charge de l'entreprise.

6- DUREE D'UNE SUBVENTION CIFRE-DEFENSE

La durée d'une subvention CIFRE-Défense est de trois ans, et court à compter d'une date d'effet fixée au plus tôt au 01/10/2025. Cette date peut être postérieure, d'une durée de quatorze mois maximum, à la date de l'embauche du doctorant.

7- ORGANISATION ET DATES DE L'AAP

7.1- Récapitulatif du processus de sélection et dates

- o **A partir du 20/12/2024**, ouverture de l'appel à projet sur le site de l'AID ;
- o Le porteur de projet **demande un numéro de dossier au responsable AID** à partir d'un bref descriptif du sujet (1 à 2 pages) (échanges possibles avec le responsable AID) ;
- o Si le responsable AID donne son accord sur le sujet proposé, le numéro de dossier est directement remis au porteur de projet ;

- **Au plus tard le 16/03/2025 minuit, envoi des dossiers de candidature** sur le site démarches simplifiés :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appels-a-projets-theses-cifre-defense-de-l-aid>

- **A compter du 19/06/2025, envoi des résultats** aux porteurs de projets.
- **Au plus tard le 29/06/2025 minuit, envoi du fichier candidat pour les projets sans doctorant.** L'AID peut encore rejeter le projet si le candidat ne correspond pas au profil recherché.

7.2- Commission de sélection

Les dossiers sont examinés par une commission de sélection présidée par l'AID. Elle classe les dossiers en fonction de leur **qualité scientifique**, de la **qualité du laboratoire et de l'encadrement**, de la **valeur du candidat**, s'il est déjà sélectionné, et de l'**intérêt défense**.

8-RESULTAT DE LA COMMISSION DE SELECTION

La sélection des dossiers retenus pourra s'opérer :

- directement, si le dossier déposé a un candidat,
- ou en 2 étapes si le dossier déposé est sans candidat.

Seuls les dossiers déposés au plus tard le **16/03/2025** seront examinés par la commission de sélection de l'AID ; ses décisions seront diffusées au plus tard le **19/06/2025** suivant les cas décrits ci-après (cas n°1 pour les dossiers avec candidat et cas n°2 pour les dossiers sans candidats).

Pour les dossiers déposés sans candidat qui auront été retenus par la commission, la date limite de dépôt des dossiers complets est fixée au **29/06/2025**.

Les porteurs de projets ayant un candidat, mais ne disposant pas de toutes les pièces relatives à son dossier, peuvent déposer le dossier sans ces pièces et le compléter ultérieurement, le dossier sera alors considéré sans candidat.

Cas n°1 : dossier complet avec candidat déposé au plus tard le **17/03/2024**

Décision	Remarques
Dossier retenu en liste principale	Le paragraphe 8.1 de la présente note d'appel à projet s'applique.
Dossier retenu en liste d'attente	Le paragraphe 8.2 de la présente note d'appel à projet s'applique.
Dossier non retenu	La décision vaut rejet de la demande de subvention de thèse en raison de la mise en Œuvre des critères de sélection de l'AAP.

Cas n°2 : dossier sans candidat déposé au plus tard le **17/03/2024**

Décision	Remarques
Dossier à compléter	Le dossier devra être complété au plus tard le 29/06/2025. Si le dossier est complété dans le délai, la commission de sélection de l'AID prononcera une décision suivant le cas n°1, en juillet 2025. Si le dossier n'est pas complété dans le délai, il sera réputé non retenu, sans que la commission de sélection de l'AID ait à prononcer une décision de rejet de la demande de subvention de thèse.
Dossier non retenu	La décision vaut rejet de la demande de subvention de thèse, en raison : - de l'absence de pièce(s) obligatoire(s), - ou de la mise en Œuvre des critères de sélection de l'AAP relatifs à la qualité scientifique, au laboratoire et à l'encadrement ou à l'intérêt défense.

8.1- Dossiers retenus en liste principale

8.1.1- ACCEPTATION DE LA SUBVENTION

A compter du **19/06/2025**, les porteurs de projet recevront, à l'adresse mail qu'ils auront renseignée dans le dossier de candidature, un courrier dans lequel il leur sera demandé de signer et faire signer la **Charte des thèses AID CIFRE-Défense** (cf. également § 3 de l'annexe). **En cas de refus des conditions particulières de la subvention par le doctorant, l'employeur devra en informer immédiatement l'AID par mail**, en mettant en copie le directeur de thèse déclaré dans le dossier.

8.1.2- RETRAITS DE CANDIDAT

Retrait du candidat intervenant au plus tard le 1^{er} août 2025

En cas de retrait du candidat, le candidat, le directeur de thèse et l'entreprise doivent aussitôt informer l'AID par mail envoyé au responsable AID concerné et aux deux adresses figurant dans le paragraphe suivant. L'entreprise (directeur de thèse en copie) pourra **proposer un candidat de remplacement** ayant au moins le même niveau que le précédent, **au plus tard une semaine après le retrait**.

Les conditions de soumission du nouveau dossier sont les suivantes :

- au plus tard une semaine après le retrait, le nouveau dossier est soumis par mail à : agence-innovation-defense-fpr.contact.fct@intradef.gouv.fr
- le nouveau dossier comprend les mêmes éléments que pour le 1^{er} candidat (ne pas oublier d'envoyer les notes du candidat depuis le baccalauréat) ;

- l'objet du mail doit être explicite « **retrait candidat – n° dossier -**»,

Décision de la commission sur le nouveau candidat :

La commission de sélection se prononcera sur cette nouvelle candidature dans un délai maximum de 10 jours ouvrés après soumission.

Retrait du candidat intervenant après le 1^{er} août 2025

Le directeur de thèse et le candidat doivent aussitôt informer l'AID. Le directeur de thèse **ne pourra pas proposer de nouveau candidat**. Le dossier deviendra automatiquement « non retenu » (pas de notification de la commission de sélection au directeur de thèse).

8.2- Dossiers retenus en liste d'attente

Des dossiers retenus en liste d'attente pourront passer en liste principale jusqu'au 31/08/2025, en fonction de l'évolution de la liste principale (retraits de candidats, absence de signature de la Charte des thèses AID CIFRE-Défense, retraits de dossiers de l'AAP etc.). Dans ce cas, les porteurs de projets en seront informés directement par l'AID.

Au-delà du 31/08/2025, les dossiers en liste d'attente seront réputés non retenus, sans que la commission de sélection de l'AID ait à prononcer une décision de rejet de la demande de subvention de thèse.

8.3- Contractualisation

Les conventions CIFRE-Défense ANRT/Entreprises sont préparées directement par l'ANRT. **Les thèses démarreront au plus tôt le 01/10/2025.**

Contacts AID pour toutes les questions scientifiques et techniques :

Se reporter au tableau du § 2 « THEMATIQUES PRIORITAIRES ET RESPONSABLES AID » avec les noms et coordonnées des différents responsables par domaine scientifique.

ANNEXE

Pièces composant les dossiers de candidature

Pour l'année en cours, le dépôt des dossiers de financement de thèse s'effectuera exclusivement via la plateforme Démarches Simplifiées (DS).

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appels-a-projets-theses-cifre-defense-de-l-aid>

Les porteurs de projets devront se connecter sur la plateforme DS et remplir le formulaire en ligne dédié. La plateforme DS vous demandera un nom et prénom avant de commencer la démarche. Vous pouvez mettre le nom du déposant, que vous soyez directeur de thèse, candidat ou encadrant dans l'entreprise d'accueil pour les CIFRE-Défense. Il est possible de commencer à remplir le formulaire avant d'obtenir un numéro AID, mais le dossier ne pourra être déposé sans ce numéro.

Contrairement aux années précédentes, il n'est plus nécessaire de rassembler les différents documents en un seul fichier PDF. La plateforme DS permet désormais de gérer plusieurs pièces jointes pour chaque élément de la liste.

Attention, la plateforme DS vous fournira un numéro de dossier différent du numéro AID. Veuillez ne pas en tenir compte pour de futurs échanges. Nous ne gérons que les numéros AID.

Lors du dépôt de votre dossier, veuillez noter les points suivants :

- Le nom de famille doit être écrit en majuscules et les prénoms doivent commencer par une majuscule.
- Le numéro AID doit être saisi en un seul bloc, par exemple "2025001".
- Vous devrez fournir le code RNSR de votre laboratoire. Ce code est disponible sur le site [insérer lien du site]. Si vous ne connaissez pas ce code, vous pourrez le trouver en utilisant le lien fourni sur la plateforme DS pour rechercher votre laboratoire.
- Si vous postulez pour une thèse Fr-UK, le laboratoire anglais n'aura pas de code RNSR. Dans ce cas, veuillez entrer le code "123456789A" à la place.
- Pour les laboratoires étrangers, veuillez entrer le code "123456789A" à la place du code RNSR.

Les documents à fournir pour compléter l'inscription sur la plateforme DS sont les suivants :

- Sujet de thèse au format .doc, conforme au modèle fourni sur le site DS ;
- CV du candidat ;
- CV de chaque encadrant ;
- Pièce d'identité du candidat ;
- Avis datés et signés du directeur de master (ou de la personne responsable du diplôme donnant l'équivalence du master) et du (ou des) directeur(s) de thèse, du (ou des) responsable(s) scientifique(s) et éventuellement de l'industriel concerné par le sujet de thèse ;
- Un document attestant d'une demande de cofinancement auprès d'un ou de plusieurs organismes autre(s) que l'AID.

En outre, les candidats devront fournir les documents suivants :

Pour les candidats ayant obtenu un diplôme de master :

- Copie du baccalauréat ;
- Copie de la licence (diplôme), des relevés de notes de la licence et du master 1, et des relevés de notes obtenues au 1er semestre du master 2 ;
- Certificat de scolarité pour les candidats en cours de master 2.

Pour les élèves ingénieurs :

- Copie du baccalauréat ;
- Copie du diplôme d'ingénieur ainsi qu'une copie des notes ou résultats obtenus ;
- Certificat de scolarité en dernière année, ainsi qu'une copie des notes ou résultats obtenus au cours de la scolarité ;
- Si le candidat est inscrit en master, copie du master avec la mention obtenue ou un certificat de scolarité.

Pour les dossiers retenus, les porteurs de projets fourniront après sélection la Charte des thèses AID signée.

La Charte sera transmise aux porteurs de projets lors de la publication des résultats. Le délai de retour à l'AID de la Charte signée sera précisé lors de la publication. Toute correspondance des porteurs de projets se fera sous couvert du n° de dossier (mention du n° de dossier dans l'objet du mail).

Pour les dossiers retenus

COMMUNICATION DES RESULTATS

Les résultats seront publiés sur le site de l'AID. Les porteurs de projet seront notifiés de la publication par mail aux adresses précisées dans le dossier déposé (entreprise, directeur de thèse et doctorant).

Plus généralement, toute correspondance entre l'AID et les porteurs de projets se fera **sous couvert du n° de dossier** (mention du n° de dossier dans l'objet du mail).

CHARTRE DES THESES AID CIFRE-DÉFENSE

La Charte sera transmise par mail aux porteurs de projets avec les résultats. Le **délai de retour** à l'AID de la Charte signée y sera précisé.

La Charte **signée** sera transmise sous format PDF (**taille maximum de 0,5 Mo**).

Le scan de la charte signée devra être lisible.

CONVENTION CIFRE

La convention CIFRE entre l'ANRT et l'entreprise sera établie par l'ANRT.

Les porteurs de projets retenus par l'AID devront déposer leur dossier sur le site de l'ANRT pour permettre l'établissement de la convention CIFRE.